

## Document d'informations clés

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### BEST Unlimited TURBO Warrants (Put) relatif à l'Or (Non-Quanto)

ISIN: DE000SV4EL00 / WKN: SV4EL0 / Valor: 126201703 / Symbol: SG3JEC

INITIATEUR: Société Générale / [www.warrants.com](http://www.warrants.com) / appeler le +41 58 272 38 30 pour en savoir plus

AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR: Autorité des Marchés Financiers (AMF) & Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), France, est chargée du contrôle de Société Générale en ce qui concerne ce document d'informations clés

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS: 2 mars 2024

EMETTEUR: Société Générale Effekten GmbH / GARANT: Société Générale

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Ce produit est une obligation au porteur émise sous la forme non incorporée de droit-valeur conformément au droit suisse.

#### Durée

Ce produit n'a pas de terme prédéterminé. Outre la vente du produit sur le marché sur lequel le produit est coté, ou sur le marché de gré à gré, vous pouvez résilier le produit à une Date d'exercice. L'initiateur peut résilier le produit de façon ordinaire à une Date d'expiration ordinaire. Le produit expirera si un Cas de Désactivation se produit.

#### Objectifs

L'objectif de ce Produit est de vous accorder un droit spécifique dans des conditions prédéfinies. Vous participez de manière plus que proportionnelle (avec effet de levier) à toutes les évolutions de Cours du Sous-Jacent.

Le Produit n'a pas de durée déterminée. En plus de la possibilité de vendre le Produit à la bourse ou hors bourse, vous pouvez exercer votre option à une Date d'Exercice. L'Émetteur a le droit de résilier le Produit à une Date d'expiration ordinaire.

Le Produit peut s'effondrer à tout moment de sa durée de vie sans valeur, dès qu'un événement de Knock-out (Cas de Désactivation) se produit. Un événement de Knock-out se produit, lorsque que le Cours du Sous-Jacent atteint ou franchit vers le haut (Put) la Barrière de Désactivation, ce à tout moment ou après la Date d'Emission.

Si aucun événement de Knock-out ne s'est produit et que le droit d'option a effectivement été exercé, le rachat du Produit intervient à la Date d'Echéance respective pour le montant de paiement correspondant au montant, converti en CHF par lequel le Prix de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation franchit vers le bas le Prix d'Exercice alors valable, multiplié par le Ratio.

Le prix d'Exercice est ajusté chaque jour civil d'un montant d'ajustement. Il contient un élément de financement qui résulte pour l'Émetteur du financement de l'effet de levier du produit et se compose d'un taux d'intérêt spécifique au marché et d'une prime de risque déterminée par l'Émetteur à sa discrétion raisonnable. La Barrière de Désactivation est toujours égale au Prix d'Exercice.

La conversion de la devise du Produit s'effectue sur la base du taux de change pertinent.

<b>Sous-Jacent:</b>	Lingots d'or ou or non alloué conforme aux règles de la LBMA (Or)	<b>Date d'Emission:</b>	17 avril 2023
<b>Source de Référence:</b>	La London Bullion Market Association (LBMA)	<b>Date d'Exercice:</b>	le troisième jour ouvrable de paiement en décembre de chaque année à partir du 5 décembre 2023
<b>Devise Sous-Jacente:</b>	Dollar des États-Unis (USD)	<b>Date d'Evaluation:</b>	<i>en cas d'exercice par l'investisseur:</i> la Date d'Exercice respective <i>en cas de résiliation par l'Émetteur:</i> la Date d'expiration ordinaire respective
<b>Devise du Produit:</b>	Franc suisse (CHF)	<b>Date d'Echéance:</b>	au plus tard le cinquième jour ouvrable de paiement suivant la Date d'Evaluation
<b>Type de Produit:</b>	Put	<b>Type de Règlement:</b>	règlement en espèces
<b>Prix d'Exercice:</b>	USD 2 325,238014	<b>Type d'Exercice:</b>	Bermudes (c-à-d. que le droit d'option peut être exercé à une Date d'Exercice à la fois)
<b>Barrière de Désactivation:</b>	USD 2 325,238014 (au 2 mars 2024)	<b>Volumes d'exercice minimaux:</b>	1 Produit
<b>Ratio:</b>	0,10	<b>Date d'expiration ordinaire:</b>	le troisième jour ouvrable de paiement en décembre de chaque année, pour la première fois à partir du 5 décembre 2023
<b>Prix de Référence:</b>	Prix d'un once d'Or publié habituellement sur le site internet de LBMA <a href="http://www.lbma.org.uk">www.lbma.org.uk</a> pour chaque jour ouvrable		
<b>Cours du Sous-Jacent:</b>	Cours de la demande d'une once constaté au marché interbancaire et publié sur le site de Reuters XAU=.		

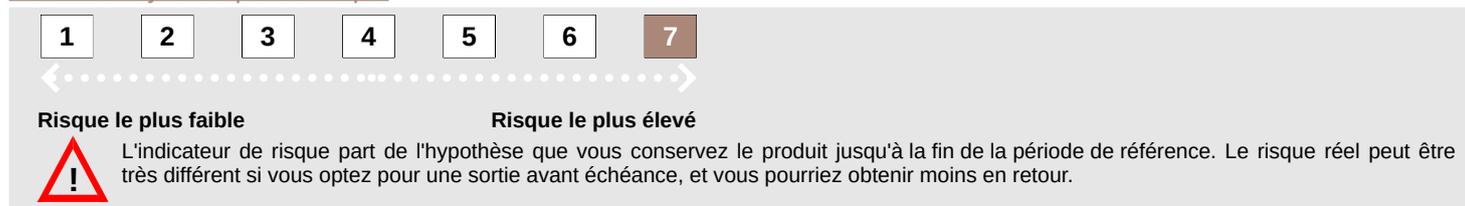
L'émetteur dispose d'un droit de résilier le produit sans préavis en cas d'événement extraordinaire. Les événements extraordinaires peuvent être, entre autres, si la base (quantité, qualité, ou devise) et/ou la méthode de calcul d'un cours du métal précieux a été considérablement modifiée, les modifications de la loi, les événements fiscaux et l'impossibilité pour l'émetteur de mener à bien les transactions de couverture nécessaires. En cas de résiliation, la valeur de résiliation peut être considérablement inférieure au prix d'achat. Il est même possible que l'investissement soit entièrement perdu. Vous supportez également le risque que le produit soit rappelé par anticipation à un moment qui ne vous est pas favorable, et vous pourrez uniquement réinvestir la valeur résiduelle selon des conditions moins favorables.

#### Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné aux particuliers ayant pour objectif une participation amplifiée aux variations de prix et/ou de la couverture avec un horizon d'investissement à court terme. Ce produit est un produit destiné aux clients disposant de connaissances avancées et/ou d'une expérience dans les produits financiers et les marchés financiers. L'investisseur pourra supporter des pertes (jusqu'à la perte totale du montant investi) et n'attache pas d'importance à la protection du capital.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

<b>Période de détention recommandée:</b>		<b>1 jour calendaire (période de référence)</b>
<b>Exemple d'investissement:</b>		<b>CHF 10 000</b>
<b>Scénarios:</b>		<b>Si vous sortez après la période de détention recommandée</b>
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement en pourcentage (non annualisé)	CHF 5 248 <b>-47,5%</b>
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement en pourcentage (non annualisé)	CHF 9 077 <b>-9,2%</b>
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement en pourcentage (non annualisé)	CHF 9 976 <b>-0,2%</b>
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement en pourcentage (non annualisé)	CHF 10 849 <b>8,5%</b>

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios présentés représentent des résultats possibles calculés sur la base de simulations.

## QUE SE PASSE-T-IL SI SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si l'Emetteur fait défaut, vous ne pourrez réclamer toute somme impayée qu'auprès de Société Générale (le Garant). Si Société Générale fait défaut ou est en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Si les dettes senior non privilégiées (visées à l'article L 613-30-3-1-3° du Code Monétaire et Financier) de Société Générale font l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne (bail-in), par réduction de la dette jusqu'à zéro, conversion en titres de capital (actions) ou report de maturité, votre créance sur l'Emetteur peut être réduite au montant en principal et/ou intérêts qui seraient dus aux porteurs des titres et/ou à la valeur des titres de capital ou d'autres titres ou autres engagements de Société Générale ou d'autres personnes qui seraient livrés aux porteurs des titres si ceux-ci avaient été émis directement par Société Générale et avaient donc eux-même été l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Vous trouverez les notations de Société Générale sur <https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings>.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%)
- CHF 10 000 sont investis

	<b>Si vous sortez après la période de détention recommandée</b>
<b>Coûts totaux</b>	CHF 4
<b>Incidence des coûts (*)</b>	0,0%

(\*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage est calculé en tenant compte du coût total de la période, divisé par le montant de l'investissement et ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
<b>Coûts d'entrée</b>	Ces coûts sont déjà inclus dans le prix que vous payez.	CHF 53
<b>Coûts de sortie</b>	Ces coûts sont déjà déduits du prix que vous recevez.	CHF -48
Coûts récurrents liés à la période de détention recommandée		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	-0,01% de la valeur de votre investissement par rapport à la période de détention recommandée. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels.	CHF -1

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée:** 1 jour calendaire (période de référence)

Il est impossible de formuler une recommandation personnalisée concernant la période de détention. Du fait de son effet de levier, le produit réagit aux moindres fluctuations du cours de l'Actif sous-jacent, ce qui entraîne des pertes ou des profits sur des périodes imprévisibles. Toute recommandation personnalisée concernant la période de détention constituerait une information erronée pour les investisseurs qui spéculent. Pour les investisseurs achetant le produit à des fins de couverture, la période de détention dépend de l'horizon de couverture de chaque investisseur.

Outre la vente du produit sur le marché sur lequel le produit est coté ou sur le marché de gré à gré, vous pouvez résilier le produit à une Date d'Exercice, en transmettant un avis d'exercice indiquant les produits concernés à l'agent payeur. Vous devez en instruire la banque dépositaire responsable de l'ordre de transfert des produits indiqués. Une fois la résiliation effective, vous percevrez une Valeur de remboursement, comme détaillé dans la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Si vous devez résilier ou vendre le produit avant la fin de la période de détention recommandée, les sommes que vous percevrez pourraient être (considérablement) inférieures aux sommes que vous auriez obtenues autrement.

<b>Cotation du marché</b>	BX Swiss AG	<b>Taille minimale des opérations</b>	1 produit
		<b>Cotation de prix</b>	Cotation par unité

L'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement compromis(e) ou complètement impossible en cas de situation particulière du marché ou de perturbations/défaillances techniques.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne qui apporte des conseils sur le produit ou qui le vend peut être déposée directement auprès de cette personne par le biais du site Internet concerné.

Toute réclamation concernant le produit ou la gestion du produit par l'émetteur de ce produit peut être déposée par écrit (courrier ou message électronique) à Société Générale, à l'adresse suivante SOCIETE GENERALE, Regulatory Information Department, 17 cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE CEDEX, FRANCE, adresse électronique [info@sg-zertifikate.ch](mailto:info@sg-zertifikate.ch) ou [www.warrants.com](http://www.warrants.com).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier Document d'information clé est disponible en ligne à l'adresse [www.warrants.com](http://www.warrants.com). Ce document peut faire l'objet de mises à jour depuis sa date de publication. Le prospectus, ses éventuels suppléments et les conditions définitives sont publiés sur le site de la Société Générale ([www.warrants.com](http://www.warrants.com); prospectus et compléments dans la rubrique Legal documents / Prospectuses; conditions définitives en entrant l'ISIN dans le champ de recherche puis dans la rubrique Documentation), le tout conformément aux exigences légales. En outre, les documents susmentionnés sous forme imprimée peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale S.A., Zweigniederlassung Frankfurt am Main, Neue Mainzer Straße 46-50, 60311 Frankfurt am Main, République fédérale d'Allemagne. Afin d'obtenir des informations plus détaillées - et en particulier des précisions sur la structure et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devez lire ces documents.